



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6937^e séance

Jeudi 21 mars 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin (Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine M ^{me} Perceval
	Australie M. Bliss
	Azerbaïdjan M. Mehdiyev
	Chine M ^{me} Jiang Hua
	États-Unis d'Amérique M ^{me} DiCarlo
	France M. Briens
	Guatemala M. Rosenthal
	Luxembourg M ^{me} Lucas
	Maroc M. Bouchaara
	Pakistan M. Tarar
	République de Corée M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Parham
	Rwanda M. Kayinamura
	Togo M. Kandangha-Bariki

Ordre du Jour

La situation concernant l'Iraq

Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application
du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012) (S/2013/154)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-26636 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012) (S/2013/154)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/154, qui contient le deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012).

Je donne maintenant la parole à M. Martin Kobler.

M. Kobler (*parle en anglais*) : En ce 21 mars, je voudrais tout d'abord souhaiter une joyeuse fête de Novruz à tous ceux qui la célèbrent.

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au Conseil le deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012) (S/2013/154) sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). J'informerai également les membres du Conseil des derniers faits survenus en Iraq.

Pour commencer, je voudrais décrire deux faits importants et contrastés récemment survenus en Iraq. Le 27 février, à 11 h 55, le vol n° 157 de la compagnie aérienne Iraqi Airways a atterri à l'aéroport international de Koweït. Ce vol historique est le premier effectué après 22 ans d'interruption des vols commerciaux entre l'Iraq et le Koweït. Cela montre la ferme volonté des dirigeants irakiens et koweïtiens d'ouvrir un nouveau chapitre dans leurs relations, sur lesquelles l'histoire pèse lourdement.

Cependant, quelques jours plus tard, le 4 mars, plus de 40 soldats syriens et 10 Irakiens ont été tués sur le territoire irakien. Cette semaine, une série de terribles attentats terroristes a inscrit d'autres innocents sur la longue liste des victimes de telles attaques. J'adresse mes condoléances aux familles des victimes et au peuple irakien.

Ces incidents illustrent l'ensemble complexe de problèmes interdépendants rencontrés par les Irakiens, notamment le risque bien réel d'une propagation de la violence à partir de la Syrie. Une telle déstabilisation aggraverait et alimenterait les problèmes que connaît l'Iraq sur le plan politique et en matière de sécurité, qui menacent les acquis obtenus ces 10 dernières années.

Depuis décembre dernier, des dizaines de milliers de manifestants descendent dans les rues dans les provinces occidentales de l'Iraq pour exprimer leurs doléances. Leurs revendications concernent principalement les questions des droits de l'homme et l'accès aux services de base. Ils ne se sentent ni protégés ni en sécurité et ont le sentiment d'être exclus.

Mes collègues et moi nous en sommes rendus compte par nous-mêmes à Ramadi, à Mossoul, à Fallujah, à Tikrit et à Kirkouk. Dans tout le pays, nous avons écouté les manifestants exprimer leur frustration. Avec le temps, leurs propos sont devenus plus durs et ils ont proposé des solutions plus radicales.

L'instabilité dans les rues est également perceptible au niveau politique. Depuis près de trois mois, les ministres du bloc sunnite d'Iraqiya boycottent les sessions du Cabinet. Les coalitions politiques perdent de leur force. Concrètement, le tissu politique s'effiloche.

Le Gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives pour répondre aux revendications des manifestants. J'ai salué ces efforts, qui ont permis d'obtenir quelques résultats.

Par exemple, un comité présidé par le Vice-Premier Ministre Hussain Al-Shahristani a été créé. Ce comité aurait facilité la libération de près de 3 400 prisonniers. En outre, toutes les femmes détenues ont été transférées dans leurs provinces d'origine pour y purger leur peine. Ces mesures sont une réponse directe aux revendications des manifestants.

Le comité a également rétabli le paiement des retraites de 11 000 anciens fonctionnaires qui étaient membres du parti Baas. Avec les décisions

prises sur d'autres questions, le comité présidé par Hussain Al-Shahristani déclare que ses décisions ont concerné à peu près 100 000 personnes.

Un deuxième comité, présidé par le dirigeant de l'Alliance nationale, Ibrahim al-Jaafari, s'emploie à trouver une formulation commune pour trois textes de loi controversés : la loi antiterroriste, la loi relative à la responsabilité et la justice et la loi générale d'amnistie. Dans ce domaine, des résultats concrets n'ont pas encore été obtenus.

Depuis le début des manifestations, j'ai cherché à promouvoir un dialogue politique direct et ouvert à tous et la réconciliation nationale. J'ai offert nos bons offices, avant tout pour relayer l'information entre les manifestants et le Gouvernement. J'ai présenté notre approche de la manière suivante.

Premièrement, la MANUI est un acteur impartial. Nous nous tenons à égale distance de toutes les parties. Nous offrons nos bons offices, aussi bien pour servir de médiateur, d'organisateur ou de témoin pour tout accord négocié. Néanmoins, deuxièmement, la MANUI n'est pas neutre sur la question des droits de l'homme. Nous avons dénoncé l'emploi accru d'une rhétorique sectaire. Nous appelons à la non-violence, y compris les manifestants. Nous avons engagé le Gouvernement à faire preuve de la plus grande retenue. Troisièmement, la MANUI appelle le Gouvernement à examiner les revendications de la population auxquelles des réponses peuvent être apportées à court terme, et de le faire immédiatement. Il faudra plus de temps pour répondre à d'autres revendications. Les manifestations ont lieu depuis près de trois mois. Néanmoins, la méfiance entre les composantes de la société iraquienne – communautés chiite, sunnite, kurde et autres – est très ancrée. Ce profond manque de confiance menace le tissu politique et les liens sociaux qui devraient rassembler les Iraquiens pour former un pays fédéral uni basé sur la Constitution.

Les membres d'absolument tous les groupes ethniques et sociaux continuent d'être la cible d'actes de terrorisme, d'assassinat et d'enlèvement, notamment lorsqu'ils pratiquent leur religion. Les terroristes cherchent à déclencher des conflits sectaires et à compromettre la stabilité naissante de l'Iraq.

Au total, les actes de terrorisme commis entre novembre 2012 et la fin du mois de février ont coûté la vie à près de 1 300 civils. Plus de 3 000 Iraquiens innocents ont été blessés. Ces attentats terroristes ont

également tué 600 membres des forces de sécurité iraqiennes et blessé 1 000 autres. J'ai condamné ces actes dans les termes les plus fermes. J'ai exhorté tous les dirigeants et autorités religieuses iraqiens à parler d'une seule voix pour mettre un terme à l'effusion de sang.

Les relations entre le Gouvernement central et le Gouvernement régional du Kurdistan continuent d'être mises à mal. Kirkouk reste la principale zone de tensions entre les communautés arabe et kurde. Le 16 janvier, par exemple, une série d'attaques a provoqué la mort de 26 personnes et en a blessé 190 autres.

L'absence du Président Talabani, qui a joué un véritable rôle de stabilisation en Iraq, se fait amèrement ressentir. Je lui souhaite un prompt rétablissement.

J'encourage vivement la poursuite des pourparlers entre l'armée iraquienne et les Peshmerga concernant le retrait des forces et leur nouveau lieu d'affectation.

Pour que les relations entre les gouvernements central et régionaux soient constructives, il est essentiel que les lois relatives au partage des revenus et à la gestion des hydrocarbures soient adoptées. J'appelle le Parlement et les blocs politiques à trouver sans plus tarder un consensus sur ces dispositions législatives. J'offre à nouveau mes bons offices aux parties et fait appel à leur bonne volonté. Le partage juste et équitable des ressources naturelles considérables de l'Iraq est une nécessité et une condition indispensable pour rétablir la confiance. Nous continuerons de promouvoir la confiance, aussi difficile que cela puisse être.

L'Iraq doit organiser des élections aux conseils des gouvernorats dans moins d'un mois. Le 19 mars, le Cabinet du Premier Ministre iraquien a décidé que la tenue des élections aux conseils des provinces de Ninive et d'Anbar serait reportée de six mois, en évoquant la détérioration des conditions de sécurité dans ces provinces. J'ai fait part de mon inquiétude au sujet de cette décision, car les citoyens de ces provinces attendent beaucoup de ces élections.

Alors que la Haute Commission électorale indépendante poursuit les préparatifs techniques en vue de la tenue des élections dans l'ensemble des 14 provinces, j'ai demandé au Gouvernement et à la Haute Commission de veiller à ce que les élections aient lieu comme prévu dans un climat pacifique et sûr. Je tiens à féliciter les dirigeants de la Haute Commission électorale, en particulier son président, M. Sarbast Rasheed, ainsi que le personnel de la

Commission et les préposés aux bureaux de vote, pour l'excellent travail accompli. Ils sont souvent soumis à une pression considérable. Malheureusement, et malgré tous nos efforts, aucun consensus n'a été trouvé concernant l'adoption de la loi sur la tenue d'élections dans la province de Kirkouk.

L'Iraq est déterminé à renforcer ses relations avec ses voisins. Ce faisant, il vise à occuper pleinement la place qui lui revient de droit dans le monde arabe, dans la région et dans le concert des nations. J'ai parlé des progrès enregistrés sur la voie de la normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït, notamment grâce aux mesures positives prises par l'Iraq pour remplir les obligations qui lui incombent encore au titre du Chapitre VII de la Charte. Un important jalon dans ce processus sera l'achèvement du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière. Il est indispensable de mener à bien le retrait des obstacles le long de la frontière, en particulier les trois constructions résidentielles à Umm-Qasr. Cette mesure est bien entendu délicate et politiquement coûteuse pour l'Iraq, mais cela doit être fait avant le 31 mars.

J'invite aussi instamment le Gouvernement iraquien à accepter que les fonds mis de côté par l'ONU pour l'indemnisation des fermiers irakiens en application de la résolution du Conseil de sécurité 899 (1994) lui soient transférés. J'espère sincèrement qu'une avancée permettra un accord sur les autres problèmes en suspens, notamment la question des ressortissants koweïtiens disparus et de leurs biens. Au cours de ma toute dernière visite au Koweït, le 5 mars, j'ai senti un vent d'optimisme souffler chez les responsables koweïtiens. C'est donc avec beaucoup d'espoir que je salue la visite que doit effectuer très prochainement le Premier Ministre S. A. Sheikh Jaber Al-Sabah à Bagdad.

En décembre, je me suis rendu en Arabie saoudite, où j'ai perçu que des rapprochements dans les relations entre l'Iraq et l'Arabie saoudite semblent possibles dans plusieurs domaines, notamment l'échange de prisonniers sur la base de l'accord conclu entre les deux parties – quel geste noble si un accord pouvait intervenir avant le mois sacré de ramadan –; l'ouverture d'un poste frontière entre l'Arabie saoudite et l'Iraq sur la frontière longue de 800 kilomètres qui les sépare; et la participation active et résolue des deux pays à une nouvelle initiative régionale conduite par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) visant à lutter contre les tempêtes de sable et de poussière.

J'invite les deux pays à faire fond sur la récente visite d'une délégation iraquienne de haut niveau à Riyad. La normalisation des relations servira l'intérêt de ces deux peuples, de ces deux pays et de la région.

Plus d'une année s'est écoulée depuis que la MANUI a entrepris l'effort gigantesque de faciliter le transfert humanitaire des résidents du camp Ashraf au site de transit temporaire du camp Hurriya et leur réinstallation dans des pays tiers. Je tiens à réitérer mes meilleurs vœux à l'occasion de la fête du Novruz aujourd'hui, en particulier aux résidents du camp Hurriya et du camp Ashraf.

L'urgence de réinstaller les résidents hors de l'Iraq a été soulignée le 9 février, après qu'une attaque lancée contre le camp Hurriya a fait 8 morts et plus de 40 blessés parmi les résidents. Le Secrétaire général, moi-même et d'autres avons condamné cette attaque dans les termes les plus catégoriques. J'ai pleinement appuyé les demandes adressées au plus haut niveau du Gouvernement iraquien pour qu'il renforce la sécurité dans le camp Hurriya. C'est au Gouvernement qu'incombe la responsabilité de la sûreté et la sécurité des résidents, conformément au mémorandum d'accord signé avec l'Organisation des Nations Unies le 25 décembre 2011. Le Gouvernement m'a assuré qu'il n'épargnera aucun effort pour prévenir toute nouvelle attaque.

Nous sommes confrontés à deux problèmes majeurs. Premièrement, la seule solution durable est de réinstaller les résidents hors de l'Iraq. Je me suis rendu en Albanie le 15 mars pour des entretiens avec le Premier Ministre Berisha. Je salue la décision du Gouvernement albanais d'accepter d'accueillir 210 résidents dès le mois prochain. Je remercie vivement le Gouvernement albanais de son geste humanitaire. L'Albanie est ainsi le premier pays à accepter un aussi grand nombre de résidents. J'invite instamment d'autres États Membres à faire de même. Toutefois, malgré les nouvelles offres supplémentaires qui ont été faites, les résidents du camp Hurriya continuent de boycotter les entretiens avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue de leur transfert. Je me joins au Secrétaire général pour exhorter les résidents à coopérer pleinement avec le HCR. Les offres doivent être acceptées.

Deuxièmement, il reste 100 résidents dans le camp Ashraf qui refusent de rejoindre le groupe plus large qui se trouve au camp Hurriya tant que les négociations sur la question de leurs biens n'auront pas abouti. J'encourage le Gouvernement iraquien et

les résidents à avoir des pourparlers constructifs afin de régler rapidement la question. J'invite à cette fin les résidents à désigner des représentants juridiques.

Enfin, je demande aussi aux responsables du camp de ne pas empêcher les résidents qui souhaitent quitter le camp de le faire, de coopérer avec les autorités irakiennes s'agissant des traitements médicaux et de s'abstenir de tout comportement agressif contre les observateurs de l'ONU. Les observateurs de l'ONU doivent pouvoir interagir librement avec les résidents du camp Hurriya.

Je voudrais remercier les États Membres, en particulier les États-Unis, ainsi que l'Union européenne de leurs contributions financières et de leur appui aux efforts pour trouver une solution pacifique au problème des camps Ashraf et Hurriya. Je tiens aussi, parallèlement, à saluer le travail acharné des 136 membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies, notamment les 60 membres du personnel de sécurité, qui travaillent activement sur le dossier.

Ayant longuement parlé des 3 200 membres du groupe des Mojahedin-e Khalq en Iraq, je voudrais signaler que le plus gros de notre action humanitaire se concentre sur trois groupes : les réfugiés syriens, les rapatriés de Syrie et les personnes déplacées. L'Iraq accueille actuellement près de 120 000 ressortissants syriens qui ont fui vers l'Iraq en quête de sûreté et d'aide humanitaire. La plupart des réfugiés syriens se trouvent actuellement dans la région du Kurdistan. En moyenne, 800 personnes entrent en Iraq chaque jour. Le HCR dirige l'équipe de pays humanitaire en vue de lancer une opération d'urgence massive pour répondre aux besoins humanitaires des réfugiés. Cette opération aidera le Gouvernement irakien à faire que les réfugiés bénéficient de la protection et de l'assistance nécessaires.

Je sais gré au Gouvernement irakien de la générosité et de l'hospitalité dont il fait montre envers les personnes et les familles venues chercher sûreté et sécurité en Iraq. Je demande au Gouvernement d'être encore plus généreux et de rouvrir les deux postes frontières d'Al-Qaim et de Rabia. Je demande aussi à tous les États Membres d'accélérer de toute urgence leurs contributions au plan d'intervention en faveur des réfugiés, qui n'est pour l'heure pas financé au-delà de juin 2013.

En outre, près de 80 000 Iraquiens ont fui la Syrie pour retourner en Iraq au cours de ces derniers mois. Ils entrent dans la catégorie plus large des

1,2 million de personnes déplacées. Les rapatriés comme les personnes déplacées ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. La majorité d'entre eux vivent dans des implantations sauvages et risquent en permanence d'être expulsés. Les conditions de vie dans ces implantations sont lamentables. Les rapatriés et les déplacés n'ont pas accès aux services de base, aux établissements de soins de santé ni aux écoles. J'appelle le Gouvernement à accroître le volume et la rapidité de l'aide fournie aux rapatriés irakiens de Syrie. Je lui demande également de faire en sorte que les rapatriés irakiens soient rapidement réinsérés.

J'en viens maintenant à la situation des droits de l'homme en Iraq en général, et plus particulièrement à l'administration de la justice. Il s'agit d'un domaine qui continue d'être un sujet de préoccupation. De nombreux détenus continuent de se plaindre de sévices, de mauvais traitements et d'actes de torture, en particulier dans les prisons placées sous l'autorité du Ministère de l'intérieur. Chaque cas de torture est un cas de trop. Les aveux obtenus sous la contrainte sont inacceptables. Les tribunaux continuent de manquer de moyens, ce qui entraîne de longs retards dans le traitement des dossiers, souvent au-delà de ce que prévoit la loi. Je tiens à réitérer l'appel que le Secrétaire général a lancé à l'Iraq, lui demandant d'envisager un moratoire sur toutes les exécutions conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Le respect des droits des femmes, des enfants et des handicapés reste également très aléatoire. Ces groupes sont victimes de discrimination et se heurtent à d'autres barrières sociales, culturelles et juridiques qui les empêchent de participer pleinement à la vie économique, sociale et politique du pays.

Malgré les problèmes évoqués, l'Iraq avance sur la voie de la création de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, avec l'appui actif du Gouvernement irakien et l'aide de l'ONU. Cette Commission sera un pilier du système voulu et dirigé par les Iraquiens pour garantir la protection, le respect et la promotion des droits de l'homme de tous les citoyens irakiens à l'avenir.

S'agissant des questions liées à l'environnement, les tempêtes de poussière sont un problème de plus en plus important pour la population irakienne et la région. Les tempêtes de poussière qui touchent la région trouvent pour l'essentiel leur origine en Iraq. Des aéroports aux terres agricoles, les tempêtes de poussière font peser un tribut économique lourd de plusieurs milliards de dollars. Les tempêtes de poussière

représentent également de gros risques de santé publique. Les hôpitaux sont surchargés de patients nécessitant un traitement pour des affections respiratoires provoquées par la poussière.

Le mois dernier, j'ai rencontré les Ministres de l'environnement des Gouvernements de la région dans le cadre d'une réunion organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi. Nous avons établi un accord politique clair sur la nécessité de régler la question des tempêtes de sable et de poussière. Le PNUE pilotera la création d'un programme régional, en partenariat avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Un fonds d'affectation spéciale a été créé pour cette initiative, et j'en appelle aux États Membres, notamment à ceux touchés par les tempêtes de poussière dans la région, pour qu'ils y contribuent.

Je salue également l'initiative du Gouvernement des Émirats arabes unis, qui accueillera la prochaine réunion régionale afin de discuter des prochaines étapes concrètes.

Comme dans tous mes précédents exposés au Conseil, je voudrais, pour terminer, aborder les problèmes urgents auxquels la jeunesse iraquienne est confrontée. Après l'effet dévastateur de la guerre, et prisonnière d'une crise politique de plus en plus grave, cette jeunesse est livrée à elle-même : le chômage des jeunes atteint 23 %.

J'ai fait de la jeunesse une priorité parce que, du fait de son potentiel et de sa passion, elle est l'avenir de l'Iraq. C'est elle qui poursuivra les efforts en vue de parvenir à la stabilité, à la sécurité et à la prospérité auxquelles tous les Iraquiens aspirent. Je me félicite de l'initiative du Gouvernement d'élaborer un programme de travail consacré à la jeunesse. Avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population, une stratégie nationale pour la jeunesse sera lancée au deuxième trimestre de 2013.

En février, je me suis rendu dans trois lieux saints à Bagdad avec 30 jeunes irakiens de différentes confessions et origines. Ensemble, nous nous sommes recueillis dans des sanctuaires, des églises et des temples, afin de discuter de ce qui nous réunit, et de ce qui nous distingue les uns des autres. Je me suis rendu compte que la réconciliation en Iraq ne pourra véritablement commencer qu'avec la jeunesse.

La MANUI continuera de donner aux jeunes la possibilité de s'exprimer, d'avoir voix au chapitre et d'articuler les actions qui consolideront leur pays.

Pour terminer, je voudrais rappeler que les Iraquiens ont la chance de disposer de trois atouts majeurs : une longue et riche culture, une population jeune et dynamique, et d'abondantes ressources naturelles. J'espère que l'Iraq conservera sa détermination et sa persévérance pendant cette période difficile, et saura profiter de ses richesses pour avancer.

Avec l'appui des États Membres, la MANUI continuera d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens dans les tâches qui lui ont été confiées. Je tiens à remercier le Gouvernement irakien pour sa coopération en 2013, dans la lignée des années précédentes.

Je tiens à ce qu'il soit pris note de ma profonde gratitude envers le Conseil de sécurité pour son appui constant.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, vous et votre pays, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, et remercier le précédent Président du Conseil, le Représentant permanent de la République de Corée, pour ses efforts au cours du mois de février. Je voudrais également remercier M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, et son équipe à Bagdad et à New York, pour leur engagement et leur dévouement et pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour aider le peuple et le Gouvernement irakiens.

Puisque nous fêtons la Journée internationale du Novruz, je voudrais féliciter la population kurde en Iraq, qui célèbre l'an 2713, et les chrétiens assyriens d'Iraq, qui fêtent l'an 6763. Je présente mes meilleurs vœux à toutes les nations qui célèbrent la Journée internationale du Novruz. Comme l'a mentionné M. Kobler, notre culture est très ancienne, ce dont atteste l'année dans laquelle entre la communauté assyrienne : aux alentours de 7 000.

Après avoir compulsé le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'assistance des

Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2013/154), je voudrais faire les observations suivantes.

Au plan politique comme en matière de sécurité, l'Iraq se trouve dans une impasse, tandis que des accusations sont échangées entre certains blocs politiques et que des manifestations se poursuivent dans plusieurs villes pour faire valoir certaines revendications légitimes comme, notamment, l'adoption d'une loi générale d'amnistie, la suppression de la loi relative à la responsabilité et la justice, qui a supplanté la loi de débasification, et la libération des prisonniers, en particulier des femmes. D'autres revendications ont été ajoutées par la suite, comme l'abolition de la Constitution et le renversement du Gouvernement. Les objectifs préliminaires de ces manifestations n'ont plus suivi la voix du peuple dès lors que les manifestants ont été infiltrés par certains groupes extrémistes visant à attiser les tensions sectaires et à déclencher une guerre civile.

Les acteurs étrangers et régionaux qui ont détourné les revendications légitimes des citoyens ont été démasqués lorsque le drapeau de l'Armée syrienne libre et des portraits d'officiers étrangers ont été exhibés pendant les manifestations. J'en veux pour preuve l'appui accordé par les groupes terroristes Al-Qaida et par la direction du parti Baas. Izzat al-Douri, qui était Vice-Président sous le régime de Saddam Hussein, est apparu à la télévision pour la première fois depuis 2003 pour proclamer son soutien aux manifestants.

Le Gouvernement iraquien a déclaré que les revendications des manifestants devaient être étudiées et qu'en se fondant sur la Constitution, il distinguerait les revendications légitimes des revendications infondées. Le Gouvernement et le Parlement poursuivent donc leurs efforts pour répondre à ces revendications.

Le 9 janvier 2013, le Conseil des ministres iraquien a décidé de former un comité ministériel présidé par le Vice-Premier Ministre, Hussein Al-Shahristani, et composé de membres provenant des Ministères de la justice, de la défense, des droits de l'homme, des communes et des ressources en eau, ainsi que du Ministre d'État aux affaires parlementaires et du Secrétaire général du Conseil des ministres, outre le Vice-Ministre de l'Intérieur, pour recueillir les revendications légitimes des manifestants, relayées par des délégations les représentant.

Ce comité a été chargé d'étudier les revendications et de faire des recommandations au Conseil des

ministres. Sur recommandation du comité, le Conseil des ministres a donc approuvé les mesures suivantes, visant à : proroger le délai imposé aux personnes soumises à la loi relative à la responsabilité et la justice pour déposer leur demande de réintégration ou de départ en retraite; traiter les demandes de pension pour toutes les personnes soumises à la loi relative à la responsabilité et la justice, à l'exception des fedayin de Saddam, des commandos Saddam et des membres des deux plus hauts rangs du parti Baas; autoriser le département chargé de l'enregistrement des titres immobiliers à accepter les demandes de suspension du gel imposé aux propriétés des responsables de l'ancien régime; activer l'article 12 de la loi relative à la responsabilité et la justice en donnant ordre aux Ministères d'accepter les demandes de dérogation à cette loi afin de les soumettre pour approbation au Conseil des Ministres et au Conseil des représentants; demander au Conseil supérieur de la magistrature d'autoriser les juges à activer le processus juridique concernant les femmes prisonnières afin de faciliter leur libération, hormis dans les cas interdits par la loi; demander au Ministère de la justice d'exécuter immédiatement les ordres de levée d'écrou, sans attendre l'approbation d'une quelconque autre autorité.

Le 29 janvier, le Conseil des ministres a approuvé la hausse du salaire mensuel des membres des Conseils de l'Éveil, pour la plupart situés dans l'ouest de l'Iraq, à un minimum de 500 000 dinars irakiens, et a autorisé le Ministère de la défense à accorder des primes aux officiers chargés des interrogations afin d'accélérer le processus de libération des prisonniers. Ces procédures exécutives ont entraîné la concrétisation des revendications légitimes des manifestants, parmi lesquelles la libération d'environ 5 500 prisonniers – bien que M. Kobler ait parlé de 3 500 prisonniers – dont la plupart des femmes prisonnières; la réintégration de centaines d'officiers issus des rangs de l'ancienne armée iraquienne; l'achèvement de l'examen de plus de 91 000 demandes de pension; et la levée de l'interdiction qui pesait sur 1 800 propriétés appartenant à des membres de l'ancien régime Baas.

S'agissant des slogans sectaires et des appels à l'annulation de la Constitution, le Ministère de l'intérieur a averti que le langage incitant au sectarisme était considéré comme une menace directe à la sécurité de la nation et de sa population. Ce langage sème les germes d'une culture de la haine et du rejet d'autrui, et favorise le sectarisme sous prétexte de défendre les droits d'une secte donnée. Accompagné de motifs sectaires, il est aussi à l'origine de la violence aveugle. Le Ministère a

rappelé qu'il est condamné par la Constitution iraquienne et en totale contradiction avec la législation en vigueur. Il a demandé aux citoyens de ne pas écouter les chantages de la lutte sectaire. Le Ministère a également déclaré que, compte tenu de sa responsabilité au plan exécutif et conformément au mandat que lui confie la loi et la Constitution, il s'attaquera fermement à toute tentative visant à détruire l'unité du pays et prendra des mesures contre ceux qui tiennent un tel langage, et ce, quel que soit leur titre ou leur rang social, religieux ou politique.

En dépit de cette situation préoccupante, la plupart des manifestations restent pacifiques, comme a pu le constater la MANUI au cours de sa visite dans la province d'Al-Anbar en février. À l'instar de nombreux pays sortis de la dictature, l'Iraq traverse une phase de transition démocratique qui sera caractérisée par l'instabilité jusqu'à ce que les institutions démocratiques se consolident et que la compétition politique se déroule sans heurt et pacifiquement dans le cadre de la Constitution.

Au cours des dernières années, l'Iraq a souffert de plusieurs crises qui ont finalement abouti à une solution pacifique et à des résultats positifs, comme l'adoption de la Constitution, la tenue d'élections, la formation du Gouvernement et l'adoption des budgets. Ces crises et d'autres problèmes ont polarisé les courants politiques irakiens et conduit à des tensions de longue durée. Cependant en fin de compte, ils ont suivi leur cours sans entraver indéfiniment le processus politique. En d'autres termes, la lutte en Iraq est passée d'un conflit armé pour la prise du pouvoir à un conflit pacifique mené dans le cadre de la Constitution et de la loi, ce que j'ai déjà décrit dans le passé en affirmant que les Irakiens avaient appris à se crier dessus plutôt qu'à se tirer dessus.

Le Premier Ministre a exposé sa vision des événements actuels dans la région et de leur impact sur la situation interne en Iraq et a insisté sur l'importance qu'accordent les Irakiens à leur unité et sur leur rejet de la violence, de l'extrémisme et du sectarisme. Nous avons à plusieurs reprises mis en garde contre le débordement du conflit syrien, qui pourrait plonger toute la région dans l'instabilité. Des propos auxquels le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, a fait écho lorsque, en diverses occasions, il a appelé l'attention sur les répercussions du conflit syrien sur les pays voisins.

L'assassinat de soldats syriens qui s'étaient rendus aux autorités irakiennes par des terroristes armés venus de Syrie dans la province d'Al-Anbar, le 4 mars, est la meilleure preuve du lien qui existe entre les groupes armés par-delà les frontières et de l'impact du conflit syrien sur la stabilité de la région. Le groupe terroriste Al-Qaida a reconnu sa responsabilité dans l'assassinat de ces soldats, perpétré en collaboration avec le groupe terroriste syrien Front el-Nosra.

Certaines zones à l'intérieur de l'Iraq sont encore le théâtre d'actes de violence, tandis que d'autres jouissent d'un bon niveau de sécurité. Les citoyens irakiens continuent d'être victimes de la violence terroriste, mais moins qu'en 2011, et certainement moins qu'au plus fort de la violence sectaire en 2006 et 2007. On craint une recrudescence possible de la violence dans les prochains mois du fait de la situation régionale, et si la crise politique actuelle n'est pas réglée.

Bien que les forces de sécurité irakiennes luttent contre les activités terroristes, de nombreux groupes rebelles, dont Al-Qaida, sont toujours actifs dans certaines régions irakiennes. La situation demeure critique dans les provinces de Bagdad, Kirkouk, Ninive, Salah ad-Din, Al-Anbar et d'autres. Le Gouvernement irakien, par la voix du Ministère des affaires étrangères, a condamné l'attaque perpétrée le 9 février contre le camp Liberty (Hurriya). Il a immédiatement ouvert une enquête pour trouver les coupables et les traduire en justice, et a réaffirmé qu'il était déterminé à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la sûreté et la sécurité des habitants du camp.

D'autres comités, dont le comité Al-Ja'afari, chargé de mener un dialogue politique, sont toujours en pourparlers avec l'ensemble des groupes politiques pour tenter de régler les problèmes entre toutes les factions et de parvenir à un consensus entre les groupes politiques irakiens et la coalition. L'un des points positifs du processus politique est que la Haute Commission électorale indépendante a indiqué qu'elle maintenait le calendrier pour l'organisation des élections aux conseils des gouvernorats, qui sont prévues pour le 20 avril. La Commission est à l'œuvre, malgré les difficultés pour mener à bien les préparatifs spéciaux pour les élections, conformément aux normes internationales, en collaboration avec l'équipe d'assistance électorale intégrée et la MANUI. La Commission a achevé l'accréditation des entités et coalitions politiques et a reçu les noms des candidats dans les provinces. Elle met actuellement la dernière main aux procédures de

recrutement des employés de bureaux de vote et est sur le point de régler toutes les questions logistiques ainsi que l'impression des bulletins de vote.

Sur le plan économique, l'Iraq a réussi à juguler l'inflation, à parvenir à la croissance économique et à accroître ses exportations de pétrole. L'Iraq a réalisé des progrès importants en matière de développement, selon le récent rapport de la Banque mondiale, intitulé *Country Partnership Strategy 2013-2016* (Stratégie d'aide à l'Iraq pour 2013-2016).

En 2013, le Gouvernement iraquien a mis l'accent sur les politiques visant à soutenir le secteur privé, à créer des emplois pour la population et à stimuler le développement économique. Grâce au plan iraquien pour accroître la production de pétrole, fin 2012, le pays a atteint le deuxième rang des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, après l'Arabie saoudite, et se situe maintenant à sa moyenne la plus élevée des 30 dernières années.

En 2012, l'économie iraquienne a connu un essor d'environ 10 % pour la deuxième année consécutive. Le Fonds monétaire international prévoit une croissance de l'économie iraquienne de 13,5 % en 2013, ce qui en ferait l'une des économies les plus dynamiques au monde. Le Gouvernement iraquien tente de diversifier son économie et de créer de nouveaux emplois pour la main-d'œuvre iraquienne.

Le budget de l'État pour 2013 s'élève à environ 118,3 milliards de dollars, avec une augmentation de 18 % par rapport à 2012. Cela en fait le plus important budget de l'histoire de l'Iraq, 29,5 % étant alloué à l'énergie, 19,7 % à la sécurité, 17,7 % aux services sociaux, 12,8 % à l'éducation et 6,8 % aux soins de santé. La part des investissements dans le budget de cette année est d'environ 40 %, soit bien plus que dans n'importe quel autre budget précédent.

La trente-neuvième Foire internationale de Bagdad, à laquelle ont participé 1 440 entreprises étrangères venues du monde entier, a été inaugurée par le Premier Ministre iraquien en novembre 2012. Des accords bilatéraux ont été signés avec les pays et les entreprises représentés en vue de développer les relations commerciales. En décembre 2012, l'Iraq a ratifié un accord-cadre pour le commerce et l'investissement avec les États-Unis, première étape vers le développement du commerce et des investissements entre les deux pays.

Le Parlement européen a ratifié un accord de partenariat et de coopération entre la République

d'Iraq et l'Union européenne. En outre, l'Initiative de transparence des industries extractives a approuvé l'adhésion de l'Iraq, le 12 décembre 2012, après qu'il a rempli toutes les exigences et achevé les procédures nécessaires. Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Iraq pour améliorer le climat dans lequel évoluent les entreprises de l'industrie extractive.

L'Iraq cherche à attirer les investissements pour la reconstruction, après des années de négligence en raison de la guerre et des sanctions. Selon un rapport publié en mai 2012, les entreprises étrangères ont investi plus de 55 milliards de dollars en projets d'investissement, marchés et autres activités dans l'ensemble du pays. L'investissement étranger direct a atteint environ 2 milliards de dollars, alors qu'il était quasiment nul il y a 10 ans. Ces montants n'incluent pas les dizaines de milliards de dollars d'investissement dans le secteur de l'énergie.

Dans le cadre de projets d'infrastructure, 5 milliards de dollars ont été alloués à des projets de construction de logements dans toutes les régions d'Iraq en fonction du pourcentage de la population. Plusieurs projets ont été inaugurés, notamment le projet Al Saedia à Bagdad fin novembre 2012. La première pierre du troisième projet de logements Khaldon destinés aux familles des martyrs à Bassorah a été posée à la mi-février. À Najaf, un autre projet prévoyant 1 100 appartements est en cours de construction. Cet ensemble sera alimenté par de l'électricité propre grâce à des panneaux solaires et comprendra une clinique médicale, des écoles et des jardins d'enfants.

S'agissant d'adopter des solutions de communication et de mettre en place des techniques afin de favoriser le développement social et économique, le pourcentage de la population qui utilise des téléphones portables en Iraq est aujourd'hui de 80 %, et il atteindra 93 % en 2015. Selon les déclarations rendues publiques par quatre fournisseurs d'accès à Internet et opérateurs de téléphonie mobile, plus de 5 millions d'Iraqiens utilisent Internet, et l'Iraq compte plus de 25 millions d'utilisateurs de téléphones portables.

Aux niveaux régional et international, l'Iraq continue de développer ses relations avec tous les pays de la région, en particulier l'État du Koweït. L'Iraq déploie des efforts pour appuyer le courant modéré dans la région, encourager le dialogue et préserver la région du danger que représentent les interventions régionales.

S'agissant de la question koweïtienne, le différend a été réglé et un règlement définitif a été obtenu entre la compagnie Iraqi Airways et l'État du Koweït grâce à la signature d'un accord entre les deux parties et au paiement par l'Iraq de 500 millions de dollars. Le 29 janvier, le Conseil des ministres de l'Iraq a ratifié le projet de loi portant sur l'accord qui définit les conditions de navigation sur la voie maritime Khor Abdallah. Le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoyshar Zebari, a effectué une visite dans l'État du Koweït le 27 février à bord du premier avion d'Iraqi Airways à se rendre au Koweït en 23 ans. Une équipe technique conjointe travaille actuellement sur le projet d'entretien des bornes frontière. Elle prévoit d'avoir terminé sa tâche à la fin du mois, ce qui mettra un terme à l'un des plus importants problèmes entre les deux pays. Cela permettrait d'ouvrir la voie à des relations bilatérales fondées sur le respect mutuel et les intérêts communs, et l'Iraq pourrait ainsi se défaire de son statut au titre du Chapitre VII.

Alors que l'Iraq tente de retrouver sa position internationale, et en vue de tirer parti du succès de plusieurs conférences organisées en 2012, le Premier Ministre, Nouri al-Maliki, a ouvert la vingt-neuvième session du Conseil des ministres arabes du logement et de la construction à Bagdad, le 18 décembre 2012.

Le même mois, Bagdad a accueilli une conférence consacrée aux prisonniers palestiniens et arabes qui se trouvent dans des prisons israéliennes, à laquelle ont participé 70 pays. La conférence a débouché sur la déclaration de Bagdad et a recommandé que la proposition de l'Iraq visant à créer un fonds d'aide aux prisonniers palestiniens et arabes et à leurs familles soit approuvée. Le Gouvernement iraquien a versé une contribution initiale de 2 millions de dollars à ce fonds.

Lorsqu'il présidait le Sommet de la Ligue des États arabes, l'Iraq a proposé d'organiser la première conférence arabe sur la sensibilisation aux questions juridiques et nationales, qui s'est ouverte à Bagdad le 10 mars. L'objectif était de développer et de consolider la connaissance des questions juridiques et nationales liées au concept de citoyenneté et de sensibiliser les parties au fait que les droits de l'homme génèrent une appartenance, une interdépendance et une intégration au mélange qui constitue la société. La citoyenneté est un droit qu'a chaque membre d'une société, indépendamment de son appartenance raciale, religieuse ou sectaire. Les violations des droits de l'homme ouvrent la voie aux guerres.

Au niveau international, l'Iraq a participé à la dix-septième Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue à La Haye du 26 au 30 décembre 2012. L'Iraq a été élu Vice-Président de la Conférence et membre de la Commission de vérification des pouvoirs. Cela montre la volonté de l'Iraq d'appuyer les efforts internationaux visant à réaliser un monde exempt d'armes chimiques et à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Ministre des affaires étrangères, M. Zebari, a participé à la Conférence de Munich sur la sécurité qui s'est ouverte le 1er février. La Conférence a porté sur les principales questions de politique internationale et sur les problèmes économiques et de sécurité aux niveaux régional et international, en particulier leurs répercussions et les moyens d'y faire face.

Le Ministre des affaires étrangères a également participé à la réunion ministérielle du Forum de coopération russo-arabe, qui s'est tenue à Moscou le 20 février.

Le Premier Ministre a conduit la délégation iraquienne qui a participé au douzième Sommet de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenu au Caire le 8 février.

En raison du rôle que joue l'Iraq pour tenter de régler le problème syrien par des moyens pacifiques et d'améliorer la situation humanitaire dans le pays, nous avons participé à la conférence des donateurs qui s'est déroulée au Koweït. Il convient de mentionner que l'Iraq accueille environ 100 000 réfugiés syriens, comme l'a souligné M. Kobler, qui sont répartis dans les villes du Kurdistan iraquien, de la province d'Al-Anbar et d'autres provinces. Durant la visite qu'elle a effectuée à New York, j'ai demandé à Christine McNab, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour l'Iraq, quelle était la situation dans les camps de réfugiés syriens situés en Iraq, et elle m'a répondu qu'elle les avait visités et que la situation était bonne.

Le 26 février, notre Ministre des affaires étrangères a reçu le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique pour aborder les questions de l'amélioration des relations bilatérales et de la coopération dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Cette visite a abouti à la signature d'un mémorandum d'accord sur la coopération politique et diplomatique entre les ministères des affaires étrangères de nos deux pays.

Le 4 mars, le Premier Ministre a reçu son homologue de la République arabe d'Égypte. Ils ont débattu de la coordination des positions politiques ainsi que de la coopération et des relations commerciales entre les deux pays au niveau régional.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance que revêt l'appui des membres du Conseil de sécurité, pour aider l'Iraq à se défaire de son statut au titre du Chapitre VII et à se libérer des sanctions qui lui ont été imposées du fait du crime de Saddam, qui a envahi le Koweït, ce qui a forcé le Conseil de sécurité à adopter des sanctions et à considérer l'Iraq comme une menace à la paix et la sécurité internationales. L'Iraq d'aujourd'hui est différent de l'Iraq d'avant 2003, comme l'a affirmé le Secrétaire général dans le rapport présenté au Conseil de sécurité (S/2013/154). L'Iraq doit retrouver le statut qui était le sien avant 1990.

Avant de terminer mon propos, je tiens à mentionner quelques questions abordées par M. Kobler dans son intervention. J'estime que la reprise des relations avec l'Arabie saoudite est une avancée extrêmement importante, et l'échange de prisonniers entre l'Iraq et l'Arabie saoudite y contribue, au même titre que l'ouverture des frontières, qui représente également une avancée importante.

S'agissant de la réouverture des points de contrôle le long de la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne, nous avons connu de nombreux problèmes par le passé. Le plus récent est survenu lorsque des soldats syriens ont fermé les frontières après qu'un affrontement ait éclaté entre l'Armée régulière syrienne et l'Armée syrienne libre, lorsque l'Iraq a voulu renvoyer ces soldats depuis un autre point de contrôle. Ils ont donc été envoyés de Mossoul à Al-Anbar afin d'être renvoyés en Syrie, mais ils ont été pris en embuscade et tués. Tous, soit près de 40 soldats syriens et 20 soldats irakiens, ont été tués.

S'agissant de la torture, la Constitution et le droit irakiens l'interdisent. Cependant, nous ne nions pas que des agents de police se rendent coupables de mauvaise conduite, comme dans n'importe quel autre pays du monde. De nombreux policiers ont toutefois été congédiés, et certains d'entre eux ont été traduits en justice et une action en justice a été intentée lorsqu'il a pu être prouvé que des actes de torture avaient été commis.

Je félicite M. Kobler des efforts inlassables qu'il déploie afin de réinstaller les habitants du camp Ashraf et du camp Hurriya. Je le félicite personnellement de ses efforts pour convaincre l'Albanie d'en accepter 210. C'est un bon début. J'encourage d'autres membres du Conseil de sécurité à accepter davantage de résidents des camps. La seule solution à ce problème est de réinstaller ces personnes dans d'autres pays.

S'agissant du problème des jeunes, je pense que le Gouvernement réalise à quel point ce problème est important en Iraq. J'encourage le Gouvernement à établir un plan. Par exemple, la Mission irakienne auprès de l'ONU forme de jeunes Irakiens. Nous avons accueilli des Irakiens en provenance de différentes parties du monde, certains venant d'aussi loin que l'Australie. J'ai également proposé des stages à d'autres étudiants afin d'encourager les jeunes et de leur donner une occasion d'effectuer des stages pour ouvrir leurs horizons. Ils sont de nationalités différentes et viennent du monde entier, mais la majorité d'entre eux étudient dans des universités américaines.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.